



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 08 décembre 2014 à 19h00, Maison de Commune

Présidence : M. Thierry Cretegny

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis N° 07/2014 de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le projet de budget 2015 de la commune d'Etoy présentant un excédent de charges de CHF 81'129.00.

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 08 décembre 2014.

Le Président

La Secrétaire


Thierry Cretegny*


Isabelle Vouillamoz

